

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA  
HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 19 mars 2002, à 10 h 15

Président: M. Markku Reimaa (Finlande)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur d'ouvrir la 898<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. C'est pour moi un grand honneur que d'accéder à la présidence de cette instance. C'est une première pour la Finlande. Je puis vous assurer que nous sommes conscients de nos responsabilités. Il n'y a dans cette salle que des présidents conscients de leurs responsabilités. Soyez assurés que nous ferons de notre mieux pour servir la cause commune et faire fond sur les résultats très encourageants obtenus par mes prédécesseurs et, en particulier, par mes collègues de l'Égypte et de l'Éthiopie.

C'est avec un immense plaisir que je souhaite une très chaleureuse bienvenue à S.E. M. Bill Graham, Ministre canadien des affaires étrangères, qui prendra la parole à l'occasion de cette séance plénière. Je suis convaincu que sa déclaration sera écoutée avec un grand intérêt, compte tenu de l'engagement très clair du Canada au service de cette instance et des contributions multiples apportées par nos collègues canadiens aux efforts visant à faire avancer nos travaux.

M. GRAHAM (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je pourrais peut-être vous féliciter personnellement d'avoir été élu à la présidence de la présente session. Je viens juste d'être nommé Ministre des affaires étrangères et vous venez d'être élu Président, donc vous et moi devrions bien nous entendre.

Il y a trois semaines, les gardiens de l'*horloge de l'Apocalypse* ont avancé les aiguilles vers minuit – qui représente l'heure de l'éclatement possible du conflit nucléaire –, les plaçant plus près de l'heure fatidique qu'elles ne l'ont jamais été depuis la fin de la guerre froide. Ils manifestaient ainsi leur inquiétude devant le ralentissement des efforts de désarmement, l'insécurité des stocks d'armes actuels et le terrorisme.

Les directeurs du *Bulletin of the Atomic Scientists*, revue qui fait campagne depuis 1947 en faveur du désarmement nucléaire, ont en effet avancé les aiguilles de deux minutes pour les amener à minuit moins sept.

Minuit moins sept. Après ce que le monde a vécu depuis le 11 septembre, on aurait pu croire que nous aurions finalement sérieusement réfléchi et qu'il serait devenu plus clair que jamais pour tous qu'il nous faut un régime de sécurité internationale dans lequel tous les peuples et tous les pays peuvent se sentir à l'abri des menaces.

Mais, comme nous l'a rappelé le *Bulletin of the Atomic Scientists*, nous sommes encore loin des objectifs du désarmement nucléaire et, en fait, loin de la libération du monde de la menace des armes de destruction massive.

(L'orateur poursuit en français)

C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, de me joindre à vous aujourd'hui, à l'occasion de la Conférence du désarmement. Bien que je n'occupe mon portefeuille que depuis quelques mois, j'ai présidé le comité permanent des affaires étrangères de mon Parlement dans mon rôle de parlementaire pendant sept ans, de sorte que je suis de près, et depuis longtemps, le programme de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement ainsi que les travaux de la Conférence.

(M. Graham, Canada)

En fait, notre Comité a présenté son rapport intitulé «*Le Canada et le défi nucléaire: réduire l'importance politique de l'arme nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle*» au Parlement en 1998 et, depuis lors, nous avons travaillé de concert avec la Middle Powers Initiative et d'autres organisations non gouvernementales canadiennes et internationales sur les questions qui relèvent du désarmement et de la prolifération nucléaire.

C'est pour cette raison que je voudrais m'exprimer assez franchement à propos de ce forum et, plus important encore, à propos de la responsabilité qui nous incombe à tous de faire avancer le programme de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement.

(L'orateur reprend en anglais)

Comme nous le savons tous, la conférence du désarmement est notre seul forum multilatéral permanent de négociation des instruments de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement. Ce n'est donc pas une tribune simplement consacrée au débat. Le mandat de la Conférence du désarmement est clair: négocier des traités de portée mondiale qui soient vérifiables et contribuent concrètement à la sécurité. La liste des réalisations de la Conférence est remarquable: le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. L'instance qui a précédé la Conférence avait produit la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est peut-être tout ce que nous pouvons attendre de n'importe quelle instance multilatérale. Peut-être. Mais je crois que nous devrions en attendre davantage et pour ce faire, c'est en réalité de nous-mêmes que nous allons devoir exiger plus.

Aujourd'hui, malheureusement, non seulement la Conférence est incapable de s'entendre sur un programme de travail destiné à étendre le corps du droit international dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, mais le système de traités existant, représentant l'acquis de dizaines d'années d'efforts, est menacé de l'intérieur et de l'extérieur.

Nous estimons que la situation actuelle est grave.

La conclusion de traités n'est pas une fin en soi. Les traités sont à juste titre appelés instruments: ce ne sont que les moyens d'arriver à une fin, en l'occurrence la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. C'est peut-être banal, certains diront même dépassé, mais le Canada continue à croire fermement que les traités multilatéraux ayant force obligatoire sont des outils indispensables pour édifier la sécurité commune.

Qui peut prétendre que l'interdiction absolue des armes chimiques et biologiques ne renforce pas la sécurité mondiale? Qui peut prétendre que l'interdiction des essais d'armes nucléaires ne réduit pas le risque de leur utilisation? Qui peut affirmer que l'engagement pris dans le TNP n'a pas entravé la dissémination des armes nucléaires tout en nous orientant vers leur élimination complète? Qui peut nier que nous avons développé un robuste régime mondial de sécurité assorti de paramètres clairs et de normes de comportement par suite d'efforts communs déployés pendant des dizaines d'années? Cependant, qui oserait dire que nous n'avons pas à en faire davantage pour nous assurer que les engagements sont pleinement respectés, que les États se conforment intégralement à leurs obligations juridiques et que la communauté

internationale peut être convaincue qu'aucun pays ne réalise des programmes de mise au point d'armes de destruction massive?

Les traités – qui ne sont finalement rien d'autre que des bouts de papier – ne peuvent peut-être pas faire obstacle aux États déterminés à acquérir des armes de destruction massive, et encore moins aux terroristes qui n'admettent aucune limite. Mais nous n'avons jamais prétendu, face aux questions fondamentales de sécurité nationale et internationale, qu'il y avait une seule et unique solution à toutes les situations. Notre régime commun de sécurité est, en fait, la somme de nombreux éléments.

Voilà pourquoi nous avons aussi besoin de solides forces de défense nationale, parallèlement aux alliances militaires et politiques, aux contrôles nationaux à l'exportation, aux dispositions internationales de contrôle des exportations, aux organismes nationaux de renseignement, à la surveillance multilatérale, aux réductions volontaires des armes, aux mesures de transparence, aux protocoles de vérification et aux programmes conjoints de destruction d'armes. Ce sont tous là des éléments nécessaires pour bâtir la sécurité et favoriser la paix.

Si nous voulons être francs entre nous, nous devons aussi admettre que personne n'ignore que certains pays se servent des processus multilatéraux et recourent au langage de la justice et de la non-discrimination pour masquer les efforts qu'ils déploient dans le but d'avoir des armes de destruction massive. Ces pays dévalorisent le régime multilatéral. Ceux d'entre nous qui se soucient vraiment de la sauvegarde de nos institutions et du régime juridique sur lesquels elles reposent doivent être vigilants. Nous devons parler haut et clair quand nous sommes témoins d'abus. Nous devons travailler ensemble à l'aide des instruments que nous avons si soigneusement placés dans le régime multilatéral pour agir de concert.

Nos sociétés sont fondées sur la primauté du droit, et l'avenir mondial durable et partagé que nous recherchons doit être fondé sur le même principe, quelle que soit la difficulté à obtenir l'acceptation universelle des règles et à établir des moyens d'application efficaces. Des exemples proches de nous illustrent bien ce point: nous ne rejetons pas nos lois nationales parce que certains les contournent. Nous ne considérons pas non plus que des serrures plus robustes puissent se substituer à la loi. La sécurité est une réalité complexe et fuyante, mais nous avons besoin à la fois d'une protection et d'une législation permettant une réelle protection.

Le seul vrai choix, accepter la primauté du droit, tant comme individus dans la société que comme États membres de la communauté internationale, implique l'acceptation des paramètres convenus dans nos approches. Cela peut nous fermer certaines portes, mais aussi nous en ouvrir d'autres, des options collectives, ayant la puissance de la légitimité internationale. Accepter la primauté du droit signifie que la loi s'applique à tous, sans distinction. Ce principe de base est d'une importance fondamentale. En fait, plus le monde devient complexe, plus ce principe est vrai.

Pourtant, par rapport à nos sociétés nationales, la politique mondiale n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Les règles multilatérales définissent des normes de conduite, mais ne prévoient le plus souvent rien pour vérifier la conformité aux normes. La Convention sur les armes biologiques ou à toxines a été le premier traité à interdire une catégorie entière d'armes. Trente ans après sa conclusion, la norme qu'elle a établie est compromise parce que certains

États ne la respectent pas suffisamment, mais aussi parce que nous n'avons pas réussi à nous entendre, ne serait-ce que sur un modeste mécanisme de surveillance et d'encouragement au respect des engagements. Par contre, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont établi de rigoureux régimes de vérification respectivement pour la Convention sur les armes chimiques et le TNP, mais ne disposent ni des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions ni de la pleine coopération de certains États membres. En ce moment déterminant où tout progrès collectif semble tellement difficile, nous pouvons au moins appuyer nos institutions et veiller à ce qu'elles continuent à fonctionner adéquatement. C'est dans notre intérêt à tous.

Même dans les cas où des États ont manqué manifestement à leurs obligations juridiques découlant des traités, nous n'avons pas de moyens convenus et pratiques pour imposer le respect des engagements. Nous devons encore rechercher des moyens acceptables pour répondre à ceux qui font fi du droit international dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement. Nous convenons tous que le risque que nous courons en n'agissant pas, en détournant le regard quand des pays se procurent des armes de destruction massive, est inacceptable et ne peut être toléré. Toutefois, même si nous admettons que la coercition peut être nécessaire, dans de rares cas, pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et assurer leur élimination, nous devons exiger qu'une telle coercition soit fermement basée sur un régime multilatéral réglé. Sinon, nous nous condamnons nous-mêmes à vivre dans un monde obéissant uniquement à la force – solution qui convient à notre propos aujourd'hui, mais sur laquelle on ne peut compter indéfiniment, comme l'histoire le montre.

D'un autre côté, les négociations multilatérales sont souvent interminables et désordonnées. Mais notre impatience et notre frustration devraient nous amener à revitaliser et réformer les processus de négociation, ou encore, à rechercher d'autres moyens d'agir, mais non à baisser les bras.

Comme défenseurs de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement, nous devons veiller non seulement à respecter nos obligations découlant des traités, mais aussi à montrer que nous le faisons et à rendre nos politiques et nos pratiques conformes aussi bien à l'esprit qu'à la lettre de nos engagements internationaux.

Le TNP – instrument juridique quasi universel et norme authentiquement universelle – est au centre des efforts déployés en faveur de la non-prolifération et du désarmement. Son régime n'est pas strictement limité aux dispositions du Traité et s'étend aux interprétations plus larges de sa portée qui ont découlé du processus d'examen renforcé. Cependant, avons-nous tous conclu des protocoles additionnels avec l'Agence internationale de l'énergie atomique? Comment pouvons-nous expliquer le ralentissement sensible des progrès réalisés dans la mise en œuvre des 13 mesures pratiques convenues à la dernière conférence d'examen pour assurer le respect de l'article VI? Lorsque le nouveau cycle d'examen commencera le mois prochain, le Canada mettra en évidence ces préoccupations et d'autres en rapport avec l'application des systèmes de responsabilisation si difficilement mis au point dans le contexte du Traité.

Parmi les 13 mesures que je viens de mentionner, je voudrais souligner particulièrement l'appel lancé à la Conférence pour la négociation d'un traité sur la production de matières

(M. Graham, Canada)

fissiles. Malgré un mandat de négociation convenu, qui est lui-même le fruit d'années de travail, les gouvernements représentés ici ne sont pas près de s'entendre sur une formule permettant la reprise des négociations sur ce traité. Il est vraiment troublant de voir qu'un tel instrument, qui nous rapprocherait simultanément des objectifs de désarmement et de non-prolifération, paraisse à la fois proche et hors de portée.

En même temps, on semble généralement s'entendre à la Conférence pour travailler sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que sur des aspects du désarmement nucléaire qui ne touchent pas à l'interdiction de la production de matières fissiles. Pourtant, les États membres n'arrivent pas à se mettre d'accord, ne serait-ce que pour commencer à travailler. Il est affligeant de noter que, malgré tous les efforts faits ici par tant de personnes, la Conférence demeure incapable de s'entendre sur un programme de travail pouvant lui permettre de reprendre l'étude de ces trois questions. Le Canada exhorte tous les États membres à faire preuve de souplesse pour permettre à la Conférence de sortir de l'impasse sur ces trois questions tellement importantes pour notre sécurité collective future.

Quels autres choix avons-nous si la Conférence demeure incapable d'agir? Nous aurions préféré que la Conférence devienne vraiment représentative en acceptant la participation de tous les États intéressés, mais le Canada considère néanmoins la Conférence comme le premier choix pour toute négociation multilatérale d'un instrument de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement. Le premier choix, oui, mais pas le seul.

Il est établi que des processus parallèles ad hoc peuvent donner des résultats sérieux. De tels processus nous ont permis de conclure la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et promettent d'aboutir à un code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. L'actuel Traité sur l'espace extra-atmosphérique interdit la présence dans l'espace d'armes de destruction massive. En l'absence de progrès à la Conférence du désarmement, est-ce qu'un protocole à ce traité constituerait un moyen adéquat de prévenir la militarisation de l'espace?

L'humanité exige d'éradiquer la menace des armes de destruction massive; de resserrer les interdictions portant sur les armes biologiques et chimiques; de repérer les États qui trichent, d'exposer leur duplicité et de les forcer à s'acquitter de leurs obligations; de permettre aux industries légitimes et au commerce des biens à double usage de prospérer sans alimenter les programmes d'armement; de dévaloriser, marginaliser et éliminer progressivement les armes nucléaires; et de laisser nos cieux exempts à jamais d'armes de toutes sortes, pour qu'ils ne se transforment pas en un endroit d'où viendrait une menace ou une possible destruction massive.

Nous avons les connaissances et les moyens de concrétiser ces aspirations, mais, à cause de la méfiance que nous éprouvons les uns pour les autres, nous n'avons pas l'esprit qu'il faut pour engendrer la volonté politique nécessaire.

(L'orateur poursuit en français)

Les systèmes de traités constituent des investissements à long terme dans la sécurité, qu'ils renforcent en prévenant les menaces avant qu'elles en puissent apparaître. Le monde est un endroit trop complexe et dangereux pour simplement nous contenter de riposter aux menaces que

présentent des personnes qui n'hésiteraient pas à utiliser les systèmes d'armes les plus abominables pour provoquer la terreur ou servir leurs ambitions. Il nous faut beaucoup plus anticiper. Nous ne devons pas attendre passivement d'être menacés par des armes de destruction massive, mais nous attaquer aux aspirations à utiliser de telles armes et aux programmes mis sur pied à cette fin dès leur formation. Pour ce faire, nous devons ériger un système de sécurité dans lequel nous pourrions établir des normes, travailler de concert pour nous y conformer, mesurer les comportements, apaiser les craintes et pénaliser ceux qui violent les codes dont nous aurons convenu collectivement. Un tel système implique tout un ensemble d'engagements, de ressources et de volonté politique, une volonté dont nous parlons tous mais que nous n'appliquons pas.

Pour conclure, je tiens à répéter les priorités du Canada en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement.

Nous souhaitons l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive. À cette fin, nous travaillerons en vue d'une mise en œuvre intégrale des 13 mesures pratiques convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000. Dans ce contexte, nous voulons voir le TICE entrer en vigueur le plus tôt possible, et entre temps, avoir l'organisation la plus efficace que nous puissions concevoir pour soutenir le régime du Traité. Il faut revoir à la baisse la valeur politique des armes nucléaires, puisque leur objectif est surtout politique. Les assurances négatives de sécurité données par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires signataires du TNP constituent un élément essentiel de la sécurité internationale et doivent donc être préservées et respectées. Nous voulons avoir une Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et une Agence internationale de l'énergie atomique puissantes et efficaces, ainsi qu'un régime de vérification du respect des obligations découlant de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

Nous préconisons une action mondiale et régionale efficace en matière d'armes légères ainsi que d'autres armes classiques, et une adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. La Conférence devrait être autorisée à reprendre la proposition Amorim et à livrer au monde, d'urgence, un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires. Elle devrait en outre travailler sur le désarmement nucléaire et l'interdiction d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Ces objectifs, auxquels nous ne pouvons pas nous soustraire, doivent reposer sur des instruments ayant force obligatoire. On peut appliquer la loi si l'on veut qu'elle soit efficace, mais on ne peut pas l'imposer. Si l'on souhaite qu'elles servent de nouveau code de conduite dans le monde, les normes internationales doivent être protégées, validées et promulguées. Elles ne peuvent être élaborées sans que des négociations multilatérales ardues soient amorcées, que ce soit à la Conférence ou ailleurs. J'espère très sincèrement que la Conférence jouera le rôle qui lui revient. Je peux vous assurer que le Canada œuvrera pour édifier une sécurité réelle dans cet esprit d'engagement envers les valeurs partagées et l'action commune. Pour ma part, je ferai de mon mieux en qualité de Ministre des affaires étrangères de mon pays pour que les politiques et les mesures du Canada soient au service de ces buts tellement importants pour l'humanité.

Travaillons donc de concert pour renverser la décision des directeurs du *Bulletin of the Atomic Scientists* et faire reculer les aiguilles de l'*horloge de l'Apocalypse*, afin que nous

(M. Graham, Canada)

puissions tous respirer plus librement. Œuvrons ensemble à notre développement commun plutôt qu'à notre destruction assurée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Graham, Ministre canadien des affaires étrangères, pour sa très importante déclaration.

Mesdames et Messieurs, puis-je vous demander de demeurer dans la salle. La séance est suspendue pour quelques minutes.

*La séance est suspendue à 10 h 35; elle est reprise à 10 h 40.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Mes chers collègues, nous reprenons la séance plénière.

Il reste un orateur sur la liste. Je donne la parole au représentant de la Turquie, M. Murat Esenli.

M. ESENLİ, (Turquie) (traduit de l'anglais): M. le Président, étant donné que c'est la première fois que ma délégation a l'honneur de prendre la parole depuis la nomination de M. Sergei Ordzhonikidze au poste de Secrétaire général de la Conférence et sous votre présidence, je voudrais vous adresser à tous deux nos félicitations et vous assurer du soutien sans réserves de la délégation turque dans l'exercice de vos fonctions ainsi que pour la suite de ce qui, nous l'espérons encore, sera une session productive et tournée vers l'avenir.

Profitant de l'occasion offerte par la visite du Ministre canadien des affaires étrangères, M. William Graham, représentant du pays qui fut le fer de lance du mouvement mondial contre les mines terrestres antipersonnel, j'aimerais vous donner lecture du communiqué de presse du Ministère turc des affaires étrangères sur la décision unilatérale de prorogation pour une durée non limitée du moratoire sur toutes les exportations et tous les transferts de mines antipersonnel prise par mon Gouvernement. Je cite:

«Consciente des souffrances et des pertes en vies humaines causées par les mines terrestres antipersonnel, la communauté internationale s'efforce depuis longtemps de prendre des mesures efficaces pour empêcher l'emploi de ces armes. Les résolutions par lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé les États Membres à appliquer un moratoire sur les exportations de mines terrestres antipersonnel ont beaucoup contribué à ces efforts depuis 1993. Donnant suite à ces résolutions, la Turquie a unilatéralement proclamé le 17 janvier 1996 un moratoire sur toutes les exportations et tous les transferts de mines terrestres antipersonnel pour une période renouvelable de trois ans.

Les moratoires sur les exportations de mines terrestres antipersonnel ont été rendus caducs le 1<sup>er</sup> mars 1999 par l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa qui prévoit l'interdiction totale de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel ainsi que leur destruction. En raison de la situation dans laquelle elle se trouvait sur le plan de la sécurité, la Turquie n'a pas pu signer la Convention d'Ottawa au moment où cet instrument a été conclu. Cependant, attachée aux objectifs humanitaires de la Convention, la Turquie a décidé le 17 janvier 1999 de proroger pour une nouvelle



(M. Esenli, Turquie)

période de trois ans son moratoire national sur les exportations et les transferts de mines terrestres antipersonnel. Elle a aussi conclu des accords avec la Bulgarie en mars 1999 et avec la Géorgie en janvier 2001 afin d'établir des régimes visant à maintenir exemptes de telles armes les zones bordant ses frontières communes avec ces deux pays.

Après avoir mûrement réfléchi, la Turquie a maintenant décidé d'adhérer à la Convention d'Ottawa. En outre, la Turquie et la Grèce ont décidé d'engager en même temps les procédures qui feront de ces deux pays des parties à cet instrument. La Turquie en est maintenant au stade de la soumission de la Convention à la grande Assemblée nationale turque en vue de l'achèvement des procédures d'adhésion.

Dans l'intervalle, le moratoire national de la Turquie sur les exportations et les transferts de mines terrestres antipersonnel a expiré en janvier 2002. La Turquie a décidé de proroger à nouveau ce moratoire, pour une durée non limitée cette fois, montrant ainsi sa volonté sincère de devenir partie à la Convention d'Ottawa.»

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): je remercie le représentant de la Turquie pour sa déclaration. Quelqu'un désire-t-il intervenir?

Si personne ne demande la parole, j'aimerais vous donner quelques indications sur la manière d'organiser nos activités dans la période pendant laquelle j'assumerai la présidence de la Conférence. Comme vous le voyez, cette période de quatre semaines comprendra deux parties séparées par une interruption: la première partie comptera cette semaine et la semaine prochaine, la deuxième comptera deux semaines à compter du 13 mai.

Nous avons entamé des consultations bilatérales, tenu hier des consultations avec les coordonnateurs des groupes et commencé à réfléchir sur la meilleure façon d'utiliser cette période. Je vais, en parallèle, continuer les consultations bilatérales et essayer de faire fond sur les résultats susmentionnés de mes prédécesseurs. Le document CD/1624 demeure la meilleure base et la meilleure référence pour nos consultations.

Je vais tenter de préparer, de manière très informelle et en étroite coopération avec vous tous, des éléments pratiques additionnels à examiner durant l'interruption et, lorsque nous reviendrons ici le 13 mai, j'espère que nous aurons la possibilité d'utiliser plus efficacement le potentiel de la Conférence.

S'agissant du calendrier de nos activités, j'aimerais vous informer que la prochaine séance plénière se tiendra jeudi prochain 21 mars à 10 heures dans cette même salle et que nous avons déjà sur notre liste d'orateurs le Ministre kazakh des affaires étrangères, M. Tokaev et le Secrétaire d'État du Ministère finlandais des affaires étrangères, M. Satuli.

De plus, une séance plénière se tiendra la semaine prochaine, le jeudi, le 28 mars. D'après ce que je sais, nous y attendons au moins un autre ministre des affaires étrangères, qui prendra la parole devant la Conférence.

(Le Président)

S'il n'y a pas d'autres commentaires et si personne ne demande la parole aujourd'hui, je vais clore cette séance. La prochaine séance plénière aura lieu ici même, le jeudi 21 mars 2002 à 10 heures.

*La séance est levée à 10 h 45.*

-----